

Avis aux programmes recevant des visites d'agrément durant le cycle de visites de 2019/2020

mars 2019

Plusieurs membres des EES qui se préparent pour les prochaines visites d'agrément ont assisté à une session d'information du BCAPG le 3 février 2019. Au cours de cette session, des instructions nouvelles ont été fournies concernant la documentation requise sur site pour les visites d'agrément. Ces instructions avaient pour effet d'accroître la charge de travail des programmes. Les réactions recueillies après le 3 février ont indiqué que ces nouvelles instructions nécessiteraient bien plus que les 15 à 20 dossiers déjà requis, mais tendraient plutôt vers une trentaine de dossiers.

Nous tenons à vous informer que le BCAPG a pris en compte ces commentaires et a émis un retrait des instructions distribuées le 3 février dernier concernant la documentation sur site.

Cela signifie que le matériel de cours à fournir par les établissements à l'équipe de visiteurs sera limité à celui énuméré dans le [questionnaire 2019/2020](#). Par conséquent, le travail des étudiants ne doit être présenté que pour 15 à 20 activités d'apprentissage couvrant l'évaluation des qualités requises des diplômés. Les travaux des étudiants ne doivent pas nécessairement être soumis pour chaque cours sur le cheminement minimum auquel ont contribué aux UA en conception en ingénierie ou en sciences du génie.